

UNIVERSITE DE SARH

INSTITUT UNIVERSITAIRES DES SCIENCES
AGRONOMIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT

DEPARTEMENT DES SCIENCES FONDAMENTALES

BP: 105 Sarh, TCHAD



COURS POLITIQUE AGRICOLE AU TCHAD

Charge horaire : 30 h, crédits : 2

Diplôme des Ingénieurs des Travaux

Parcours : Agronomie et Environnement

Chargé du Cours : Dr MADJIMBE GUIGUINDIBAYE

Tél : 66 39 35 29 / 91 94 68 07, E-mail : madjimbe1@yahoo.fr

ANNEE ACADEMIQUE: 2020 – 2021

PLAN DU COURS

INTRODUCTION

I. ROLE DE L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE TCHADIENNE

II. CADRE INSTITUTIONNEL

- 1. Le Ministère de l'agriculture et de l'Irrigation**
- 2. Les autres institutions publiques impliquées directement ou indirectement dans les activités du sous-secteur de l'agriculture.**
- 3. Les organisations des producteurs (OP)**
- 4. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) nationales et internationales**
- 5. Les opérateurs privés et les Institutions de micro-finance**
- 6. Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de la coopération bilatérale et multilatérale du Tchad**

III. POLITIQUES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

- 1. Politiques agricoles africaines**
- 2. Politiques agricoles nationales**

IV. ANALYSE DETAILLEE DU SOUS-SECTEUR AGRICULTURE

- 1. Zones agro-écologiques**
- 2. Terres cultivables**
- 3. Production agricole**
- 4. Situation alimentaire**
- 5. Situation nutritionnelle**
- 6. Persistance de la pauvreté**

V. ATOUTS, CONTRAINTES, ENJEUX ET DEFIS LIES AU SOUS-SECTEUR AGRICOLE

- 1. Atouts du sous-secteur agriculture**
- 2. Contraintes liées au sous-secteur agriculture**

3. Enjeux et défis

VI. PLAN QUINQUENNAL DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AU TCHAD

- 1. Justification du plan quinquennal**
- 2. Vision et objectifs spécifiques du sous-secteur agriculture**
- 3. Approche méthodologique et conception du plan**
- 4. Axes prioritaires d'intervention**
- 5. Résultats attendus**
- 6. Bénéficiaires**
- 7. Contenu du plan quinquennal**

VII. MISE EN OEUVRE ET SUIVI-EVALUATION DU PLAN

VIII. RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

CONCLUSION

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

INTRODUCTION

Au Tchad, les deux dernières décennies ont été marquées par de nombreux programmes publics en faveur de l'agriculture. Le dernier en date est le programme entamé en faveur de la modernisation de l'agriculture à travers sa mécanisation où plus de 1 200 tracteurs ont été octroyés aux agricultures par le PNSA (Programme National de Sécurité Alimentaire) en 2012. Les dépenses publiques colossales engagées en faveur de l'agriculture (près de 157, 5 milliards de FCFA entre 2005-2012 soit 85% des dépenses publiques), principalement consommées par le PNSA, l'ONASA (Office National de Sécurité Alimentaire) et la COTONTCHAD ont pour seul objectif d'accroître la production agricole et de sortir ainsi le Tchad de sa situation d'insécurité alimentaire récurrente. Appuyés par de nombreux partenaires au développement, ces programmes de développement agricole n'ont malheureusement pas atteint les résultats escomptés. Le PNSA n'a pas pu permettre au Tchad d'atteindre la sécurité alimentaire prévue comme son objectif principal de création le suggérerait. Car selon l'indice de la faim (GHI), intégrant les quatre aspects de la sécuritaire alimentaire (sous-alimentée, émaciation des enfants de moins de 5 ans, retard de croissance des enfants de moins de 5 ans et mortalité des enfants de moins de 5 ans), le Tchad se positionne dans une situation de malnutrition alarmante en 2015 avec un score compris entre 35–49,9 sur 100. Comme quoi il ne suffit pas d'engager des milliards de FCFA en faveur du secteur agricole ou de mettre à la disposition des paysans des tracteurs pour que la sécurité alimentaire soit atteinte. Cela pose d'une manière générale le problème de l'efficacité de l'action publique au Tchad. Bien que les besoins soient énormes, le peu des ressources investies auraient pu enclencher véritablement la transformation structurelle de l'agriculture. Seule une culture de gestion par les résultats est gage d'efficacité de tous les programmes en faveur de l'agriculture. Ainsi, l'Assemblée Nationale, la Cour de compte, l'Inspection générale de contrôle, etc. sont interpellées à cette fin.

Ainsi, le secteur agricole du Tchad est relativement peu performant malgré la disponibilité incontestable de sol riche et cultivable ainsi que les ressources en eau nécessitant seulement un petit effort en vue de rendre l'agriculture tchadienne indépendante de la pluie. En effet, le potentiel des terres cultivables est estimé à 39 millions d'ha, représentant 30% du territoire national et 5.6 millions d'ha de terres irrigables, dont 335. 000 ha sont facilement irrigables. Les superficies cultivées annuellement sont estimées à environ 3 millions d'ha, soit 7,7%.

C'est dire que le Tchad doit encore fournir des efforts considérables pour lever les nombreuses contraintes d'ordre technique, financier et institutionnel auxquelles font face les exploitants agricoles si la sécurité alimentaire est véritablement l'objectif recherché.

Tchad Eco dans sa treizième parution offre l'opportunité d'analyse de la problématique agricole en lien avec la soutenabilité de l'économie tchadienne. Il propose des solutions idoines pour améliorer les politiques agricoles existant afin de permettre au pays de parvenir à son autosuffisance alimentaire tant prôné par les autorités. Car ne dit-on pas qu' « *à cœur vaillant rien n'est impossible* ? ».

L'objectif général de ce cours est de donner aux étudiants la politique et les stratégies nationales de développement de l'agriculture au Tchad.

D'une manière spécifique ce cours vise à :

- Déterminer le rôle de l'agriculture dans l'économie tchadienne ;
- Relever le cadre institutionnel de l'agriculture tchadienne ;
- Ressortir les politiques et stratégies de développement de l'agriculture au Tchad ;
- Analyser en détail le sous-secteur agriculture tchadienne ;
- Relever les atouts, contraintes, enjeux et défis liés au sous-secteur agricole ;
- Présenter le plan quinquennal de développement de l'agriculture au Tchad.

I. ROLE DE L'AGRICULTURE DANS L'ECONOMIE TCHADIENNE

Malgré l'émergence du secteur pétrolier fin 2003 qui a considérablement modifié le contexte économique du Tchad, l'agriculture et l'élevage demeurent la base du développement économique du pays en raison des caractères erratiques et épuisables des ressources pétrolières. Considéré toujours comme pilier de l'économie nationale, le secteur agricole est un grand pourvoyeur d'emploi occupant plus de 2/3 de la population active du pays dont plus de la moitié est composée de femmes (FAO, 2015).

L'agriculture contribue à la formation du PIB (Produit Intérieur Brut) estimée à 23% dont 20% proviennent de la production vivrière et 3% des cultures de rente. Aussi, l'agriculture contribue à la production d'aliments qui permettent de résorber en partie l'insécurité alimentaire récurrente. Enfin, elle est source, d'une croissance économique inclusive contrairement aux autres facteurs de croissance.



Figure 1 : Agriculture tchadienne

Source: Photo Madjimbe, 2021

Une augmentation à l'amélioration de la productivité locale contribuera assurément à l'amélioration de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, à la réduction du chômage et à la réduction des importations alimentaires. Néanmoins les producteurs sont confrontés aux pertes postes-récoltes et aux difficultés d'écoulement des marchandises vers les centres urbains. Dans le cadre du projet d'horticulture urbain et périurbain, intitulé « Renforcement de la Sécurité alimentaire en zone urbaine en Afrique Centrale » grâce à une meilleure disponibilité de la nourriture produite localement, la FAO a défini un axe stratégique d'intervention portant sur le renforcement des systèmes de traitement post-récolte.

Pour plusieurs raisons la transformation des produits agricoles apparaît comme un excellent moyen de réduire les pertes poste-récoltes et d'améliorer la chaîne de valeur de certains produits tels que le manioc, la banane, les tubercules, les arachides et fruits. Dans cette optique, depuis 2016 la FAO accompagne les transformatrices majoritairement. Les femmes, dans le renforcement de leur capacité technique organisationnelle et matérielle afin d'améliorer durablement le secteur de la transformation agricole. Les concertations réalisées avec les acteurs de cette filière, ont mis en exergue le fait que l'offre de produits transformé

localement est de plus en plus croissante mais des problèmes liés à la technicité, au coût des matières premières ainsi qu'à la rareté des emballages, limitent les efforts de production, la mise sur le marché ainsi que la commercialisation à grande échelle. En Octobre 2016, un voyage d'étude au Burkina-Faso a été organisé au bénéfice de dix transformatrices tchadiennes qui ont été formées sur les normes sanitaires en agroalimentaire ainsi qu'en technique de transformation (séchage de fruits de fruits et légume, pâtisserie...). Cette expérience a marqué les femmes et les a conduites à remettre en question leur manière de travailler. « Depuis ce voyage j'ai une autre vision de mon entreprise et j'arrive à comprendre désormais que promouvoir le développement agricole permet de développer l'économie d'un pays » a affirmé une femme, fabricatrice de produits cosmétiques à base de produits locaux. La première étape pour les acteurs locaux consiste à prendre conscience de ce potentiel en repérant les liens entre la qualité des produits, l'environnement local et les opportunités de marché.

Les matières premières entrant dans la transformation alimentaires sont des denrées périssables, d'origine végétale ou animale. La préparation et la conservation sont des enjeux auxquels les producteurs doivent répondre pour s'assurer de la qualité de leurs aliments et veiller à la sécurité alimentaire et nutritionnelle des consommateurs. Pour ce faire, le projet doit organiser des visites chez les transformateurs pour vérifier leur cadre de production et évaluer leurs méthodes de travail. Mettre à jour les règles d'hygiène (interdiction des bijoux, foulards...) acquérir des nouveaux matériels pour être en conformité et ne pas présenter de risques pour les consommateurs (matériels en acier inoxydable). Il faut améliorer les locaux de transformation, afin de respecter la marche en avant. Les règles d'hygiène doivent être respectées. En bref, la transformation des produits agricoles réduit les pertes après récolte, augmente la sécurité alimentaire en rendant les aliments disponibles en période de soudure. Elle permet de diversifier les mets familiaux, d'avoir de revenus en vendant les produits finis sur le marché local. C'est une activité simple qui peut se faire à domicile sans équipement sophistiqués pour intéresser les jeunes dans le secteur de l'Agriculture, il faut créer des structures pouvant les former dans le cadre de l'agroalimentaire, en technique de transformation des produits agricoles tout en les appuyant dans les crédits et guichets financiers qui sont uniquement réservés aux femmes et aux jeunes.



Figure 2 : Transformation de manioc

Source : Photo Madjimbe, 2021



Figure 3 : Transformation de tomate

Source : Photo Madjimbe, 2021

II. CADRE INSTITUTIONNEL

Plusieurs intervenants sont concernés par le développement du secteur agricole :

1. Le Ministère de l'agriculture et de l'Irrigation

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation (MAI) assure la responsabilité du sous-secteur agriculture. A ce titre, il est chargé de l'élaboration, de la mise en œuvre et du suivi de la politique nationale en matière de développement de l'agriculture et de l'irrigation. Il exécute sa mission à travers ses structures centrales et provinciales et les organismes sous tutelle qui sont:

- l'Inspection Générale, qui exerce une mission permanente de contrôle et d'évaluation des services. Elle veille à la régularité, à la qualité et à l'efficacité du fonctionnement des services, des établissements, des projets et organismes sous tutelle, dans le respect des valeurs et règles d'un service public ;

- le Secrétariat Général qui assure la coordination des activités des Directions Techniques, des Organes décentralisés au niveau des structures administratives déconcentrées et des Organismes sous tutelle ;
- la Direction Générale de la Production Agricole et de la Formation (DGPAF) qui intervient dans les domaines :
 - ✓ des statistiques agricoles, de la prévention des crises alimentaires, dont les principaux instruments sont le SISA/SAP (Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire / Système d'Alerte Précoce), le CRA (Comité Régional d'Action), le CDA (Comité Départemental d'Action) et CLA (Comité Local d'Action), à travers la Direction de la Production et de la Statistique Agricoles (DPSA) ;
 - ✓ de la formation et de la promotion rurale à travers la Direction de l'Enseignement Agricole, de la Formation et de la Promotion Rurale (DEAFPR) avec son Ecole des Techniques d'Agriculture (ETA) de Ba-illi et ses trente deux (32) Centres de Formation et de la Promotion Rurale (CFPR) ;
 - ✓ de la protection des cultures et du conditionnement, par la Direction de la Protection des Végétaux et du Conditionnement (DPVC) ;
- la Direction Générale du Génie Rural et de l'Hydraulique Agricole (DGGRHA), qui à travers la Direction de l'Hydraulique Agricole et des Aménagements Fonciers (DHAAF) et la Direction des Equipements Ruraux (DER) assure la conception, l'élaboration, le suivi et le contrôle des aménagements hydro-agricoles et des équipements ruraux ;
- la Direction des Etudes des Programmes et des Projets (DEPP), qui est chargée de l'élaboration et la coordination de la mise en œuvre et du suivi et évaluation des programmes et projets d'investissements publics (PIP) du Département en concertation avec les autres Ministères du développement rural ;
- Cinq (5) Organismes sous tutelle, qui sont :

- ✓ Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (ANADER), chargé de la vulgarisation et de l'encadrement des producteurs, sur l'ensemble du territoire. La structuration du monde rural relève également des compétences de l'Office ;
- ✓ l'Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement (ITRAD), qui assure les activités de recherche agricole, à travers le PMTRA II et; comprend les programmes : (i) Economie et sociologie rurales, (ii) Productions animales et intensification, (iii) Intensification, Diversification et Valorisation des productions végétales et (iv) Gestion Durable des Ressources Naturelles;
- ✓ l'Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA) qui assure la gestion du stock national de sécurité alimentaire;
- ✓ l'Agence Nationale de Lutte Antiacridienne, structure spécialisée en matière de prospection et de lutte contre le criquet pèlerin;
- ✓ la Société de Développement du Lac (SODELAC), structure en charge de aménagements hydro-agricoles et de l'encadrement des producteurs dans la région du Lac;
- Vingt trois (23) Délégations Régionales de l'Agriculture (DRA), qui représentent le Ministère au niveau des 23 provinces et assurent le rôle de conseiller de l'Autorité Administrative pour toutes les questions relevant de l'Agriculture.

.2. Les autres institutions publiques impliquées directement ou indirectement dans les activités du sous-secteur de l'agriculture qui sont :

- les trois Départements ministériels en charge du secteur rural, notamment les Ministères en charge de l'Elevage et des Ressources Animales, de l'Eau, de l'Environnement et des Ressources Halieutiques ;
- les Ministères en charge de la Santé Publique, de l'Economie du Plan et de la Coopération Internationale, du Commerce et de l'Industrie, de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation, des Affaires Sociales et de la Promotion de la femme, des Affaires Etrangères et de la Coopération, des Travaux Publics et des

Infrastructures, des Finances et du Budget, du Microcrédit et de l'Administration du Territoire ;

- 3. Les organisations des producteurs (OP) sont structurées autour des activités de production, de stockage, de transformation et de commercialisation des produits agricoles ;**
- 4. Les Organisations Non Gouvernementales (ONG) nationales et internationales, interviennent dans le domaine du développement agricole et rural ;**
- 5. Les opérateurs privés et les Institutions de micro-finance interviennent dans le domaine de l'agriculture et du développement rural ;**
- 6. Les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) de la coopération bilatérale et multilatérale du Tchad accompagnent le Gouvernement dans ses efforts pour « booster » la croissance économique du pays.**

Cette diversité d'intervenants dans le secteur agricole nécessite la mise en place de cadres de concertation et de coordination multi-acteurs pour favoriser les synergies et maximiser les impacts.

En outre, des actions portant sur l'amélioration des capacités de conception, de gestion, de planification et de coordination des structures centrales et déconcentrées du Ministère sont nécessaires pour améliorer leurs efficacités. Le renforcement des services en ressources humaines, en infrastructures, en moyens roulants et en équipements sont autant des besoins pour améliorer le cadre de travail et l'efficience des services.

La production des statistiques adéquates et fiables et la mise en réseau des structures partenaires du système d'information sur la sécurité alimentaire, la réalisation de l'enquête sur la vulnérabilité structurelle, la redynamisation des comités provinciaux et départementaux et locaux d'action (CRA, CDA, CLA) du Comité d'Action pour la Sécurité Alimentaire et Gestion des Crises (CASAGC) ne peuvent être dissocier de la nécessité globale d'améliorer l'efficacité des actions du Ministère.

III. POLITIQUES ET STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE

1. Politiques agricoles africaines

1.1. Programme Détailé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA)

Le **PDDAA** est par essence l'entité qui rassemble les différents acteurs de premier plan au niveau continental en vue d'améliorer la coordination, de partager les connaissances, les réussites et les échecs, de s'encourager les uns les autres et de favoriser les efforts communs et individuels visant à atteindre les objectifs du PDDAA.

Sa mission est d'aider les pays africains à atteindre un degré plus élevé de croissance économique grâce à un développement axé sur l'agriculture. Ainsi le PDDAA, par l'intermédiaire du Ministère de l'Agriculture, répond aux défis posés par les politiques et capacités dans l'ensemble du secteur agricole et dans tout le continent africain. C'est une initiative sous contrôle africain et dirigée par l'Afrique qui représente la vision collective des dirigeants africains concernant l'agriculture en Afrique. Cette vision ambitieuse et globale de la réforme de l'agriculture nécessaire en Afrique et qui souscrit entièrement à l'idée d'une agriculture durable se donne pour tâche d'atteindre dans ce secteur un taux de croissance moyenne annuelle de 6% d'ici 2030.

Son objectif global est d'éradiquer la faim et de réduire la pauvreté grâce à l'agriculture. A cet effet, les gouvernements africains ont convenu d'augmenter l'investissement public dans l'agriculture par au moins **10% de leurs budgets nationaux** et de relever la productivité agricole d'au moins **6%**.

1.2. Politique Agricole de la CEMEAC

Cette Politique agricole de la Communauté Économique et Monnetaire des États de l'Afrique Centrale (**CEMEAC**) précise les principes et les objectifs assignés au secteur agricole, l'orientation du développement agricole et les axes d'intervention à travers lesquels la sous-région exploitera ses potentialités pour assurer non seulement une sécurité alimentaire durable dans les pays membres mais aussi une rémunération décente aux actifs agricoles.

La politique agricole de la CEMEAC s'inscrit dans la perspective d'une agriculture moderne et

durable, fondée sur l'efficacité et l'efficience des exploitations familiales et la promotion des entreprises agricoles grâce à l'implication du secteur privé. Productive et compétitive sur le marché intra-communautaire et sur les marchés internationaux, elle doit permettre d'assurer la sécurité alimentaire et de procurer des revenus décents à ses actifs.

2. Politiques agricoles nationales

Depuis l'adoption du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) en 1991 et la tenue du Sommet de la terre à Rio en Juin 1992, le Gouvernement du Tchad a élaboré et adopté d'importants instruments opérationnels de politique agricole et environnementale dont l'objectif fondamental est l'agriculture durable.

Au Tchad, la stratégie nationale de mécanisation agricole se précise. Les autorités tchadiennes avec l'assistance de la FAO ont procédé à la validation d'une nouvelle stratégie nationale de mécanisation agricole. Conçue en trois étapes dont la première durera cinq ans, celle-ci devrait contribuer à la création d'un environnement favorable au développement de la mécanisation agricole rapide du pays.



Figure 4 : Modernisation de l'agriculture tchadienne

Source : Photo Madjimbe , 2015

Le Tchad disposera d'une nouvelle stratégie nationale de mécanisation agricole. Cet important instrument a été validé lors d'un atelier, par les experts du ministère tchadien de la production, de l'irrigation et des équipements agricoles et ceux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Selon les autorités tchadiennes, la nouvelle stratégie sera mise en œuvre à l'horizon 2030 et tient en trois étapes. La première devra durer cinq ans tandis que les deux dernières étapes dureront trois ans. Elle vise à créer un environnement favorable au développement de la mécanisation agricole au Tchad. Il s'agira, expliquent les sources officielles, d'apporter des réponses aux contraintes inhérentes au développement de la chaîne d'approvisionnement du matériel agricole, mais aussi de répondre aux préoccupations des usagers de la terre et contribuer au renforcement des institutions tchadiennes qui travaillent à la mécanisation agricole.

Pour le représentant de la FAO au Tchad, Mansour N'Diaye, la nouvelle stratégie repose sur «*l'amélioration des pratiques agricoles à travers une mécanisation adaptée au contexte biophysique, l'amélioration de l'accès au matériel agricole au profit des producteurs, ainsi que le renforcement du rôle du secteur privé dans l'approvisionnement du matériel agricole*».

Moderniser l'agriculture, c'est l'un des défis des autorités tchadiennes depuis ces dernières années. Cette modernisation passe par une mécanisation agricole, un grand chantier entrepris par le gouvernement qui a notamment créé une unité de montage de tracteurs agricoles et lancé l'opération «labour» au profit des paysans.

Malheureusement, les efforts du gouvernement n'ont pas eu beaucoup d'effets avec le niveau d'équipement des exploitations agricoles qui est resté encore en deçà des potentialités du pays. La question qu'on se pose pourquoi la modernisation de l'agriculture a-t-elle échoué au Tchad ?

Malgré tous ces efforts, les résultats escomptés ne sont pas encore atteints et le niveau d'équipement des exploitations agricoles reste encore en deçà des potentialités du pays. Face à cette situation, le Gouvernement Tchadien a sollicité l'appui de la FAO pour définir une nouvelle stratégie nationale de mécanisation agricole à travers un programme de coopération technique.

Cette stratégie de mécanisation agricole nouvellement élaborée avec la participation active de l'expertise nationale comporte un plan d'action structuré avec un horizon temporel déterminé qui devrait permettre au Tchad de s'engager définitivement dans la voie d'une politique agricole en mesure de rendre le secteur plus performant dans la perspective d'atteindre à l'horizon 2030, l'autosuffisance alimentaire et l'objectif Faim Zéro.

2.1. Documents de politiques et de stratégies agricoles et environnementales

a) Politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée : stratégie, plan d'action et plan d'investissement à l'horizon 2030.

La Politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée notamment a été validée en janvier 2015. Elle constitue une synthèse des différentes études et rapports élaborés durant les dix dernières années.

La stratégie de développement de l'irrigation vise à long terme les objectifs suivants :

- contribuer à la satisfaction des besoins alimentaires et de la petite industrie locale à partir des produits agricoles;
- contribuer à la lutte contre la pauvreté à travers l'accroissement de l'emploi et des revenus de toutes les couches de la population ;
- promouvoir une utilisation durable des ressources naturelles en respectant l'environnement ;
- contribuer à l'équilibre entre les différentes régions du Tchad ;
- respecter les accords internationaux, aussi bien sur l'utilisation des ressources naturelles que pour les produits agricoles;
- augmenter et diversifier les exportations pour équilibrer la balance commerciale du Tchad.

En termes d'agriculture durable, la Politique nationale de développement durable de l'agriculture irriguée affirme ceci : « la croissance économique du Tchad et la sécurité alimentaire sont assurées de façon soutenue et se basent sur des produits agricoles et agro-industriels compétitifs, intégrés au marché, résultant d'une amélioration durable de la productivité agro-sylvo-pastorale ».

En rappel, le Tchad dispose de terres agricoles estimées à **9 millions d'hectares** dont seulement le **1/3 soit 3,5 millions d'hectares** est exploité par an ; son potentiel irrigable est estimé à **500.000 hectares** dont seulement **32.000 ha** sont exploités.

b) Politique nationale en matière d'environnement

Cette politique a été adoptée en janvier 2017 ; elle a pour objectif de préserver les ressources et leur gestion intégrée et contribuer à la lutte contre la pauvreté.

Ses orientations sont les suivantes :

- gérer rationnellement les ressources naturelles ;
- rendre les ressources naturelles accessibles à toutes les couches sociales ;
- assurer la qualité de l'environnement aux populations afin de leur garantir un cadre de vie sain

2.2. Nouvelles orientations de la politique agricole pour une agriculture durable et une protection plus efficace de l'environnement

Le dynamisme de l'agriculture tchadienne, toujours orientée vers une agriculture durable (diverses méthodes culturales mises œuvre dans différentes régions), a entraîné ces dix dernières années l'expansion du pays (l'or blanc, et.). Mais cette vigueur a eu récemment tendance à diminuer (réduction du capital de production, aléas climatiques, etc.). C'est pourquoi de nouvelles orientations ont été assignées à la politique agricole en vue de fonder plus sûrement et plus durablement les conditions de sa croissance. Ces nouvelles orientations consistent en des actions fortes :

- Mise en œuvre de la réforme foncière ;
- Dynamisation de la filière coton et développement d'une industrie de textiles ;
- Promotion de l'investissement privé et public autour de l'agriculture pour l'émergence d'un nouvel entreprenariat agricole ;
- Appui à la modernisation des exploitations agricoles par une politique appropriée des droits et taxes sur les importations de matériels et autres intrants agricoles ;
- Facilitation de l'accès au crédit aux promoteurs agricoles et aux groupements de jeunes désirant se lancer dans l'agriculture ;
- Soutien à l'émergence d'un tissu d'activités non agricoles en amont et en aval de la

- production agricole ;
- Transition vers des techniques modernes de production pour une agriculture plus intensive en agissant sur les intrants et les semences, la généralisation de l'utilisation d'équipements performants, la mise à la disposition des paysans de motoculteurs, de motopompes, de charrues, de tracteurs et de matériels de post récolte ;
 - Développement des filières commerciales agricoles dans le cadre de notre politique de diversification agricole ;
 - Développement de la culture de partenariat public-privé actif en renforçant le tissu industriel et entrepreneurial ;
 - Accroissement de la production locale de riz et développement de la culture de céréales, d'autres cultures maraîchères et l'horticulture ;
 - Promotion de l'exportation des produits agricoles en vue d'accroître les débouchés des paysans ;
 - Promotion de la transformation des produits locaux ;
 - Renforcement des infrastructures de stockage au niveau paysan et au niveau central pour réduire les pertes de production ;
 - Promotion de l'entreprenariat agricole en liaison avec la sécurisation foncière en vue de créer plus d'emplois et réaliser la sécurité alimentaire ;
 - Accompagnement des entreprises agricoles pour l'augmentation de la productivité et l'écoulement de leurs produits ainsi que l'encouragement de la consommation des produits locaux.

Ce programme d'actions vise à résituer l'activité agricole dans un cadre humain et physique plus large et à susciter chez les paysans une exploitation judicieuse et équilibrée des ressources de leur environnement.

Au cours de la décennie 2011-2021, plusieurs documents de politiques et stratégies de développement du secteur agricole et rural, précisant les priorités du pays et susceptibles d'assurer la relance des activités de productions agricoles ont été élaborées. Il s'agit notamment de :

- ❖ ***Le Plan d'Intervention pour le développement Rural (PIDR)*** : Elaboré en 2011, en vue de l'opérationnalisation de la consultation sectorielle sur le développement rural (CSDR) qui fait suite à la table ronde de Genève IV et réaffirme la volonté politique de l'Etat de faire du secteur agricole et rural le secteur prioritaire, le PIDR se veut un instrument fédérateur et un cadre de coordination des interventions des PTF dans le

secteur de développement rural. Il est constitué de deux programmes prioritaires portant sur le développement local (PRODEL) et le renforcement des capacités des acteurs (PROSE) et de deux sous-programmes transversaux concernant la microfinance et le suivi du secteur rural.

- ❖ **La Stratégie Nationale de Bonne Gouvernance (SNBG)** : Adoptée en 2011, la SNBG présente la problématique de la gouvernance, les contraintes et les progrès réalisés, et établit un plan d'action pour renforcer la bonne gouvernance au Tchad. L'objectif global de la stratégie est l'amélioration de la gestion des affaires publiques, décliné en cinq objectifs spécifiques qui sont: (i) l'assainissement des finances publiques; (ii) la poursuite de la réforme administrative; (iii) l'amélioration de la gestion des secteurs prioritaires; (iv) le renforcement du partenariat avec les organisations de la société civile; (v) l'amélioration de la sécurité des biens et des personnes.
- ❖ **Le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement (SDEA)** : Adopté également en 2011 par le Haut comité national pour l'environnement, le SDEA définit les priorités pour valoriser durablement les ressources en eau du pays. En *hydraulique agricole*, il s'agit de renforcer les capacités dans le domaine de la gestion et de l'exploitation des grands pérимètres irrigués, l'aménagement des pérимètres privés et la réhabilitation des grands pérимètres, en accordant la priorité à la formation et à l'organisation des paysans.
- ❖ **Le Schéma Directeur de l'Agriculture (SDA)** : Elaboré en 2015, le SDA s'inscrit dans le prolongement de la mise en oeuvre de la SNRP I, précise la vision stratégique de la composante agricole du PNSA, complète son plan d'actions et établit un plan d'investissement permettant de concrétiser les objectifs de la SNRP I et du PNSA. Le SDA devrait contribuer plus spécifiquement à : (i) la sécurité alimentaire, notamment des groupes les plus vulnérables ; (ii) l'augmentation des revenus et la création des emplois notamment en milieu rural; (iii) l'accroissement substantiel de la part de l'agriculture dans le PIB et du volume des devises dans le pays; (iv) l'amélioration durable du niveau et de la qualité de vie des ruraux et (v) le renforcement de l'intégration régionale du Tchad notamment en matière d'échanges commerciaux.

- ❖ ***La Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté I*** (SNRP I): Elaborée en 2013, la SNRP 1 qui couvrait la période 2013-2016, avait cinq principaux objectifs dont : (i) la réduction de la pauvreté par la croissance grâce au développement du monde rural et des infrastructures de base et (ii) la sauvegarde et la protection des écosystèmes, avait aussi repris les orientations stratégiques en matière de développement rural et de sécurité alimentaire contenues dans les documents du SDA.
- ❖ ***La Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté II (SNRP II)*** : Elaborée en 2018, la SNRP II est axée sur la sécurité alimentaire, l'intensification des cultures, la diversification des produits (arachide, gomme arabique, fruits et légumes, racines et tubercules) et la relance de la production cotonnière qui fait vivre 350.000 familles paysannes. Les moyens choisis sont : (i) des interventions publiques plus efficaces, notamment la relance de la recherche, de la production de semences et de la vulgarisation, (ii) une politique axée sur le développement des groupements de producteurs et la délégation progressive à ces groupements et au secteur privé d'activités autrefois monopolisées par le secteur public, (iii) la promotion d'une petite irrigation gérable par les producteurs eux-mêmes ou leurs groupements, et (iv) la mise en œuvre de la feuille de route pour la restructuration de la Cotontchad.
- ❖ ***La Stratégie nationale de lutte contre la malnutrition (SNLCM)*** : repose sur la prévention, le dépistage et la prise en charge des enfants malnutris. Il s'agit de : (i) la prévention qui comporte la promotion de l'allaitement maternel, l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant à partir des denrées alimentaires locales ; (ii) la surveillance nutritionnelle et le dépistage des enfants malnutris à travers les paramètres anthropométriques (poids, taille, âge) et cliniques ; (iii) la prise en charge des enfants malnutris au niveau des centres nutritionnels : Centres de nutrition supplémentaire (CNS), Centre de nutrition ambulatoire (CNA), Centre de nutrition thérapeutique (CNT) ; (iv) la promotion de l'hygiène alimentaire et du milieu et les techniques efficaces de lavage des mains.
- ❖ ***La Stratégie Nationale de Micro Finance (SNMF)*** : Elaborée en 2019 pour la période 2019- 2023, la SNMF vise à faciliter l'accès des couches sociales les plus pauvres à des produits et services financiers adaptés à leurs besoins afin d'améliorer leurs conditions de vie. Elle a pour objectifs de: (i) améliorer l'environnement et le cadre institutionnel pour permettre le développement des activités de la micro finance

; (ii) accroître l'accès des pauvres et des populations à faibles revenus aux produits et services financiers à travers des Etablissements de Micro finance (EMF) ; (iii) renforcer l'articulation entre les banques et les EMF et favoriser l'émergence et le développement local de prestataires qualifiés en micro finance.

- ❖ ***La Stratégie Genre (SG)*** : Elaboré en 2011, la SG fait suite aux engagements internationaux du Tchad relatifs aux droits de la femme et à l'égalité entre les sexes, notamment la Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes (CEDEF), le Programme d'Action de Beijing et au protocole additionnel aux droits de la femme en Afrique. Ce document élaboré et validé permettra de mieux structurer les interventions menées dans les secteurs clés en vue d'atteindre l'Objectif du Millénaire pour le Développement relatif à l'égalité des sexes et à l'autonomisation de la femme.
- ❖ ***Le Plan National de Développement (PND)*** : Elaboré en 2012 pour couvrir la période 2013/2015, le PND vise à fédérer toutes les stratégies sectorielles contenues dans les SNRP I et SNRP II et à assurer leur cohérence avec la vision du Tchad à l'horizon 2030. Cette vision préconise l'orientation des efforts d'investissements vers les sous-secteurs agricole et pastoral, qui disposent d'un réel potentiel pouvant assurer l'émergence d'une économie diversifiée et compétitive et garantir au pays une croissance durable.

Si la pertinence de toutes ces stratégies pour un pays comme le Tchad ne souffre d'aucune ambiguïté, leur mise en œuvre n'a pas toujours fait l'objet d'une évaluation exhaustive pour en mesurer l'impact. Toutefois, plusieurs programmes et projets ont été conçus et exécutés en référence à ces stratégies, dont la plupart restent des cadres d'orientation pertinents.

IV. ANALYSE DETAILLÉE DU SOUS-SECTEUR AGRICULTURE

1. Zones agro-écologiques

Le territoire du Tchad est partagé en trois zones agro-écologiques caractérisées par des conditions climatiques et agricoles différentes, largement influencées par une pluviométrie, qui varie du nord au sud, entre 100 mm et 1 200 mm. Ces zones agro-écologiques, avec des potentialités naturelles et productives spécifiques sont, du Sud au Nord, la zone soudanienne, la zone sahélienne et la zone saharienne.

a) La Zone soudanienne

La zone soudanienne s'étend sur environ 10% du territoire national et est caractérisée par des systèmes de production diversifiés, associant les cultures vivrières (céréales, légumineuses, oléagineux et tubercules) et la culture du coton à un élevage de petits ruminants et des animaux (bœufs) de trait, auquel s'ajoute un élevage transhumant, avec une tendance à la sédentarisation de plus en plus marquée.

Toutefois, il importe de noter que dans la zone soudanienne l'analyse du système de production fait ressortir, l'importance de la culture du coton dans l'économie des exploitations familiales. Les difficultés que connaît la filière coton ces dernières années ont obligé les exploitants à s'orienter davantage vers d'autres spéculations porteuses, notamment : le sésame, le maïs, l'arachide, le riz, le maraîchage, l'arboriculture, les plantes à racines et tubercules (igname, taro, manioc, etc.).

b) La Zone sahélienne

Elle occupe 43% du territoire national et doit son hétérogénéité à une pluviométrie variant entre 100 et 600 mm. Les systèmes de production sont de type agropastoral et pastoral, caractérisés par l'association d'une agriculture pluviale à un élevage transhumant constitué de troupeaux de petits ruminants, de bovidés et dans une moindre mesure, de dromadaires.

La zone sahélienne est la zone d'élevage par excellence, cependant l'agriculture y est largement pratiquée. Les principales cultures sont entre autres, le penicillaire, le sorgho, le berbéré, le maïs et le blé pour les céréales, l'arachide et le sésame pour les oléagineux et des tubercules (manioc, patate douce) par endroit (région du Chari Baguirmi, Guéra, Salamat et Lac). Le riz et les produits maraîchers sont cultivés dans les bas-fonds, les ouaddis et tout au long du fleuve Chari. Il convient de préciser que le Ouaddaï est une zone de grande production d'oignon et d'ail. L'arboriculture périurbaine prend aussi de l'ampleur dans cette zone (Abéché, Am Zoer, Bitkine, Mongo, etc.).

c) La Zone saharienne

Cette zone qui s'étend sur 47% de la superficie du pays est caractérisée par une pluviométrie moyenne annuelle inférieure à 100 mm et un système oasien complexe associant production de dattes, agriculture irriguée de subsistance, petit élevage sédentaire et élevage camelin transhumant. C'est essentiellement la zone de production de dattes, donnant lieu à un courant

d'échange soutenu entre la région de Faya et le reste du pays. On y dénombre plus d'un million de palmiers repartis sur l'ensemble des plantations totalisant 6 à 7.000 ha. En plus du palmier dattier, on y pratique la culture des arbres fruitiers, du blé, mil, des légumes, et des cultures fourragères pour couvrir les besoins des exploitants locaux.

L'extraction du natron constitue également une source de revenus non négligeable pour les populations. Cette zone est prédisposée à un système d'intégration agriculture/élevage intensif du fait des espaces agricoles limités et d'importantes ressources en eau artésiennes facilement exploitables par les méthodes d'irrigation modernes. L'élément déterminant de l'organisation structurante de l'espace naturel et de la société est dictée par la disponibilité d'eau. L'eau oblige les populations à se regrouper sur des petites superficies autour des oasis, où les densités atteignent des niveaux que ne peut traduire la densité moyenne normale de la population en milieu saharien généralement la plus faible du pays.

2. Terres cultivables

Le Tchad dispose d'un potentiel des terres cultivables de 39 millions d'ha, représentant 30% du territoire national et 5.6 millions d'ha de terres irrigables, dont 335. 000 ha sont facilement irrigables. Les superficies cultivées annuellement sont d'environ 3 millions d'ha, dont les 2/3 sont cultivés en zone sahélienne et le 1/3 en zone soudanienne, représentant à peine 1 % des potentialités du pays.

En zone sahélienne, les terres ont une faible aptitude à la production en raison de la nature sablonneuse des sols qui nécessitent d'être amendés. La rareté des sols cultivables fertiles ne permet pas de pratiquer la jachère dans des conditions optimales. En zone soudanienne, par contre, les sols de nature latéritique ou argileuse sont largement exposés aux phénomènes érosifs, nécessitant une bonne gestion des ressources ligneuses et l'adoption de pratiques antiérosives et de préservation de la fertilité.

Les populations et l'Etat réalisent différents programmes visant à relever le niveau de fertilité des sols, mais l'ampleur du phénomène reste entière. Les pratiques d'amélioration les plus répandues sont la technique de parage des animaux dans la zone sahélienne et l'assolement/rotation en zone soudanienne. L'utilisation durable des ressources foncières dicte que l'on aille au delà du simple apport en fertilisant chimique, pour recommander et vulgariser auprès des producteurs des techniques moins coûteuses et plus durables, telles que l'utilisation de la fumure organique, les techniques d'assolement –rotation, et l'agroforesterie.

Cependant, une attention particulière doit être portée sur le potentiel des terres facilement irrigables déjà identifié dans le pays qui s'élève à environ 335.000 ha, répartis autour du Lac Tchad (90.000 ha), dans la vallée du Chari-Logone (80. 000 ha), dans les ouadis du Kanem et Lac (10. 000 ha) et autour du Lac Fitri (15. 000 ha) dans la zone sahélienne et dans la vallée du Chari (20. 000 ha) et dans celle du Logone (115. 000 ha) en zone soudanienne. Ces terres facilement irrigables peuvent être regroupées en terres de décrue, terres des zones des plaines

3. Production agricole

L'agriculture tchadienne est fortement dépendante des conditions climatiques; elle est bien pratiquée dans les trois zones agro-écologiques, mais à des proportions différentes. La zone soudanienne est moins sujette aux aléas climatiques et fournit l'essentiel de la production agricole, même si, au cours de la dernière décennie, la tendance semble s'inverser en faveur de la zone sahélienne pour ce qui concerne la production céréalière. La production céréalière est beaucoup plus importante dans la zone sahélienne où elle représente 57,16 % de la production nationale et les fluctuations de la production céréalière nationale est intimement liée à celle de la zone sahélienne, plus sujette aux aléas climatiques.

Cette situation, due probablement à une diversification des cultures plus importante en zone soudanienne, limitant la part des céréales dans l'assoulement de la zone, explique la tendance actuelle de voir certaines régions du sud du pays de plus en plus confrontée à l'insécurité alimentaire. Les raisons expliquant cette tendance sont sûrement nombreuses, mais celle qui paraît la plus probable est le potentiel de diversification existant dans cette partie du pays, limitant la propension à cultiver beaucoup plus de céréales. Les principales cultures vivrières sont les céréales (mil, sorgho, berbéré, maïs, riz, blé), les oléagineux (arachide et sésame), les protéagineux (Voandzou et niébé), les plantes à racines et les tubercules (patate, igname, manioc et taro) et les légumineuses (niébé, arachide), les cultures maraîchères (ail, oignons, tomates). Les autres cultures appelées de rente telles que : le coton, le tabac et la canne à sucre, font également partie de l'assoulement et contribuent de manière significative à l'amélioration des conditions de vie des ménages.

Le coton, principale culture de rente au Tchad, voit sa contribution au PIB chutée de 12 %, à 3 % à cause du pétrole, mais aussi à cause de la forte baisse de la production. En effet, la production du coton graine, après avoir atteint un niveau record de 263 000 tonnes en 2017-

2018, a fortement chuté pour n'être que de 52 570 tonnes au cours de la campagne 2019/2020. Les causes de cette forte chute de production du coton graine sont nombreuses, mais la principale semble être la démotivation des producteurs vis-à-vis de cette culture du fait de méventes et de retards dans le paiement.

Toutefois, les activités de la filière coton viennent d'être relancées avec la mise en place d'une nouvelle équipe dirigeante et la dissolution de la COTONTCHAD et la création d'une nouvelle société en 2012 dénommée COTONTCHAD Société Nouvelle (COTONTCHAD SN). Ces changements et les mesures d'accompagnements prévues ont créé un enthousiasme qui donne espoir à une véritable relance des activités de la filière, surtout que le prix du coton fibre sur le marché international a connu une nette progression.

Les rendements aussi bien pour la culture du coton que pour les cultures vivrières sont en général faibles, comparés à ceux des autres pays de l'Afrique subsaharienne : 500 à 700 kg/ha pour le coton graine : 0,7 à 1 t/ha pour le riz pluvial, 2 à 3 t/ha en riz irrigué. On note pour le Chari- Baguirmi des rendements moyens toutes céréales confondues de 526 kg/ha, pour le Moyen Chari le rendement moyen est 592 kg/ha et pour le Biltine 335kg/ha. Les rendements moyens les plus élevés sont observés dans le Mayo Kebbi (735kg/ha) pour le maïs et dans le Salamat (1.030 kg/ha) pour le berbéré. Cette faible productivité est en grande partie liée à la très faible intensification des systèmes de production et aux techniques culturales restées traditionnelles.

La productivité de l'agriculture tchadienne reste limitée par une utilisation peu répandue de semences améliorées et certifiées, un faible recours aux engrais, qu'ils soient d'origine chimique ou organique (moins d'un exploitant sur quatre utilise les engrais et à des doses très faibles de l'ordre de 15 kg/ha) et un manque d'équipement agricole constituant aussi un des principaux facteurs limitant la productivité des exploitations agricoles.

Les systèmes de production agricole au Tchad sont surtout de type extensif, peu productif et reposent sur une agriculture familiale, pratiquée sur 2 à 5 ha pour les cultures pluviales et de 0,1 à 1 ha pour les cultures maraîchères. Même si à côté de ce système extensif de production, des efforts importants sont faits depuis quelques années pour intensifier par le développement des aménagements hydro-agricoles, aussi bien publics que privés, et l'utilisation des semences améliorées, des engrais et autres innovations technologiques lourdes comme le recours à la

mécanisation motorisée, les rendements demeurent encore faibles et représentent moins de la moitié de ceux des pays à niveau de développement similaire.

Seules la modernisation et l'intensification des exploitations, encore timides de nos jours, pourront influencer les systèmes de production actuels et conduire à une amélioration de la productivité et un accroissement de la production. Cela suppose la conception et la mise en œuvre des politiques, des stratégies et de programmes privilégiant l'accroissement des investissements publics et privés dans les infrastructures rurales et les services essentiels (irrigation, routes rurales, stockage etc.....).

En effet, l'extrême vulnérabilité de systèmes de production agricole aux aléas climatiques, l'archaïsme des moyens de production, la baisse continue de la fertilité des sols, une taxation jugée lourde par les importateurs potentiels des intrants et équipements agricoles et la faiblesse des structures de mise en marché sont autant des domaines nécessitant des efforts d'investissements pouvant assurer au pays l'émergence d'une agriculture diversifiée et productive, permettant d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et de contribuer efficacement à la croissance de l'économie nationale.

4. Situation alimentaire

La situation alimentaire au Tchad fait partie de défis majeurs auxquels le pays reste confronté. En effet, malgré les multiples interventions menées par l'Etat tchadien et ses partenaires techniques et financiers pour améliorer la situation alimentaire dans le pays, les problèmes d'insécurité alimentaire demeurent importants. L'analyse de la situation alimentaire, sur la base de la norme de consommation en céréales de 159 kg/pers/an, révèle que le pays n'arrive toujours pas à couvrir ses besoins céréaliers régulièrement.

Face à cette situation où la production agricole, issue presque exclusivement des exploitations familiales, n'arrive pas à garantir la sécurité alimentaire dans son concept défini par le Sommet Mondial de l'Alimentation de 1996, à savoir : un état où « *tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires, pour mener une vie saine et active* », l'Etat Tchadien poursuit ses efforts, alliant des actions d'investissements productifs aux mesures de prévention et de gestion de crises. D'ailleurs, tout le monde s'accorde à dire que le Tchad est parfaitement capable de se nourrir lui-même.

Pour l'heure, à l'instar des autres pays sahéliens, le Tchad dispose d'un Système d'Alerte Précoce (SAP), pour la collecte, l'analyse et la diffusion des informations sur la sécurité alimentaire, et d'un Office National de Sécurité Alimentaire (ONASA), en charge de la gestion du stock national des céréales pour intervenir dans les zones les plus vulnérables en cas de nécessité.

5. Situation nutritionnelle

La situation nutritionnelle du Tchad se caractérise par de faibles disponibilités caloriques par personne et par jour. La prévalence de l'insuffisance énergétique telle que définie par la FAO est de 31 % au Tchad, ce qui signifie qu'une personne sur trois ne dispose pas du minimum d'énergie nécessaire pour être en bonne santé et mener une activité physique minimale. Ce minimum pour le Tchad a été évalué à 1 715 kcals par personne et par jour et nécessite un budget de 238 F CFA. La moyenne nationale de consommation calorique est cependant de 2 280 kcals par personne et par jour, requérant un budget de 320 F CFA, la norme fixée par la FAO est de 2 400 kcals.

Cette prévalence de la malnutrition est beaucoup plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. Selon la FAO (2019), en moyenne, plus de 35 % des enfants en milieu rural, contre 23,6 %.en milieu urbain souffrent de malnutrition chronique globale et la prévalence de la malnutrition aiguë globale est de 17 % en milieu rural et de 10 % en milieu urbain.

6. Persistance de la pauvreté

Selon les résultats de la Troisième Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad (ECOSIT3) de 2011, un peu moins de la moitié de la population tchadienne (46,7%), vit dans un état de pauvreté monétaire extrême au seuil journalier de dépenses de consommation égal à 652 francs CFA, contre 55% en 2003 avec un écart considérable, entre milieu urbain et milieu rural : 25 % contre 59 %. Ainsi, entre 20013 et 2021, la pauvreté a régressé d'un peu plus de 8 points.

V. ATOUTS, CONTRAINTES, ENJEUX ET DEFIS LIES AU SOUS-SECTEUR AGRICOLE

Le sous-secteur agricole du Tchad est relativement peu performant, mais possède d'importantes marges de développement pour peu que les nombreuses contraintes d'ordre technique, financier et institutionnel auxquelles font face les exploitations familiales, qui assurent l'essentiel de la production agricole, trouvent des solutions idoines.

1. Atouts du sous-secteur agriculture

Le Tchad dispose d'un large éventail de potentialités humaines et agronomiques permettant l'accroissement durable du niveau de la production et la réduction de la pauvreté. Ce sont notamment: (i) 39 millions d'ha de terres cultivables, dont 5,6 millions d'ha irrigables; (ii) 50 % de la population active à moins de 25 ans ; (iii) des ressources en eau importantes, mais largement sous exploitées ; (iv) une diversité agro-écologique offrant un grand potentiel de diversification des cultures.

En dehors de ces potentialités physiques, la priorité à la sécurité alimentaire affichée par le Gouvernement offre un contexte favorable et constitue une opportunité pour la croissance agricole dans la mesure où elle stimulera la production agricole, la transformation et la commercialisation des productions végétales et animales en s'appuyant en particulier sur la dynamique du secteur pétrolier pour moderniser l'agriculture.

Les marchés des pays voisins (Cameroun, Nigéria, RCA) et de la sous-région (pays de la CEMAC) sont porteurs pour de nombreux produits (arachide, sésame, niébé, fruits et produits transformés) et constituent un débouché privilégié pour les agriculteurs tchadiens.

L'installation des infrastructures industrielles dans le milieu rural devrait stimuler la production dans les deux sens : employés consommateurs et matières premières agricoles pour les agro-industries.

La valorisation du potentiel agricole va accélérer le développement de la base économique, d'autant plus que le Gouvernement a prévu dans le cadre de sa stratégie de bonne gouvernance, des mesures permettant de sécuriser les investissements et de lever les entraves liées au transport des hommes et des biens, la garantie d'une couverture minimale de

l'ensemble de la population en infrastructures sociales de base et un environnement administratif, fiscal et réglementaire favorable au commerce des produits agro-alimentaires.

L'émergence et l'expansion des mouvements associatifs en milieu rural, constituent un catalyseur pour le développement du secteur. Ces mouvements associatifs et coopératifs, apportent de plus en plus une réponse concrète à la responsabilisation du monde rural et, à terme, au désengagement de l'Etat des activités de service ou de production.

2. Contraintes liées au sous-secteur agriculture

De nombreuses contraintes d'ordre institutionnel, technique et naturel limitent les performances du sous-secteur agriculture. Il s'agit, entre autres :

- De moyens d'intervention du Ministère de l'Agriculture relativement limités tant au niveau des ressources humaines où le vieillissement est très préoccupant, qu'au niveau des infrastructures, des équipements et du budget national au fonctionnement où les dépenses de personnel absorbent les 86 % ;
- Des services d'appui en milieu rural faiblement représentés sur le terrain, malgré la redéfinition du rôle de l'Etat et la proposition d'un nouveau cadre institutionnel pour le développement rural. Le processus de décentralisation en cours n'a pas encore permis de clarifier les rôles et les fonctions des différents services de l'Etat, du secteur privé et des organisations de producteurs ;
- mauvaise gestion de ressources naturelles (sols, eaux) ;
- faible disponibilité et difficulté d'accès aux intrants (semences améliorées, engrains, produits phytosanitaires) et aux équipements agricoles ;
- - inadaptation de moyens de production ;
- - faible capacité de structure d'appui aux producteurs (vulgarisation, recherche, formation rurale) ;
- Des outils financiers nécessaires à la modernisation des exploitations agricoles et la promotion des PME/PMI en milieu rural qui font défaut. Le secteur bancaire et financier très réduit limite son concours au seul financement de la campagne annuelle du coton et des besoins de la Cotontchad ;
- Du mauvais état des *infrastructures de transport*, en particulier des pistes rurales ne facilitant pas l'accès des produits aux marchés intérieurs et extérieurs. Sur les 40 000 km de routes et pistes rurales du pays, seul 3 000 km sont praticables en toute saison ;

- *De la taxation des intrants et équipements agricoles jugée très lourde par les opérateurs du secteur et autres taxes informelles ponctionnées en toute illégalité pénalisant les performances des systèmes de commercialisation et la compétitivité des produits ;*
- *De l'extrême vulnérabilité du système productif agricole aux aléas climatiques et l'archaïsme des techniques et des moyens de production ne permettant pas d'une part, de préserver la fertilité des sols, et d'autre part d'améliorer la productivité des systèmes de production ;*
- *De la production vivrière nationale faible et peu diversifiée, avec des rendements pour les céréales représentant moins de la moitié de ceux des pays à niveau de développement similaire ;*
- *Du secteur coton qui constituait la principale culture de rente et une source de devises importante pour le pays mais qui a du mal à s'ajuster aux contraintes économiques et commerciales internationales.*

3. Enjeux et défis

Les principaux enjeux et défis pour le sous-secteur agriculture sont de pouvoir mettre en valeur l'important potentiel agricole pour résorber le déficit en produits vivriers et garantir la souveraineté alimentaire du pays. Pour ce faire, il faut notamment :

- Renforcer les capacités de services d'appui, des organisations des producteurs et de petites exploitations familiales ;
- Sécuriser les productions par la promotion de la maîtrise de l'eau à travers divers types d'aménagements ;
- Réduire les pertes importantes post-récoltes pour accroître les disponibilités alimentaires ;
- Améliorer les techniques de transformation post récolte des produits agricoles, le stockage et la commercialisation en créant un environnement attrayant;
- Améliorer la productivité des cultures porteuses notamment l'ail, l'oignon, l'arachide, les fruits et légumes avec comme objectif l'amélioration des revenus des producteurs par la promotion et la structuration de ces filières et la dynamisation du système d'information sur les marchés ;
- l'existence des organisations des producteurs sur l'ensemble du Territoire National ;

- la disponibilité des partenaires au développement à accompagner l'Etat dans les actions de développement agricole ;
- Promouvoir le développement des services de proximité en appuyant la décentralisation et la responsabilisation des OP ;
- Relancer les activités de la filière coton et l'amélioration de sa productivité avec la participation des cotonculteurs et de leurs organisations dans le cadre de la COTONTCHAD/SN ;
- Renforcer les capacités des acteurs du développement agricole (recherche, vulgarisation, organisations des producteurs, ONGs...) ;
- Accompagner les évolutions institutionnelles actuelles (décentralisation) afin d'assurer des services de proximité efficaces aux producteurs;
- Résorber le déficit en produits vivriers et particulièrement celui en céréales à travers une production céréalier moyenne de 2 300 000 t et plus/an par le passage à des rendements du riz de 2 tonnes/ ha actuellement à 3,3 t/ha. Ceux des autres céréales de 0,7 t/ha à 0,9 t/ha, et l'amélioration des technologies ;
- Poursuivre les activités de relance et d'amélioration de la productivité de la filière coton, avec la participation des cotonculteurs et de leurs organisations.

Tous ces points de contraintes et forces (atouts) cités-ci-haut sont déjà suffisants de maîtriser l'impact de l'agriculture et de la transformation des produits agricoles dans le pays car l'on ne peut parler de transformation des produits agricoles sans agricultures. La transformation est une activité post-récolte.

VI. PLAN QUINQUENNAL DE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE AU TCHAD

1. Justification du plan quinquennal

Malgré les efforts importants fournis par le Gouvernement ces dernières années dans les différents projets/programmes mis en œuvre en matière d'intensification des productions agricoles à travers les aménagements hydro-agricoles et la fourniture des intrants (semences, engrains et pesticides), l'insécurité alimentaire cyclique persiste toujours ainsi qu'une extrême pauvreté, notamment en milieu rural ; le déficit céréalier demeure encore important.

Cette situation justifie la poursuite, voire le renforcement des efforts actuellement en cours pour accroître la production et la productivité agricole dans un cadre plus structuré et mieux maîtrisé. A cet effet, le Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation, se basant sur les conclusions et recommandations du FDMR (Forum sur le Développement du Monde Rural), s'est engagé à élaborer le présent Plan Quinquennal de Développement de l'Agriculture au Tchad pour la période 2018-2023.

Ce Plan Quinquennal sera élaboré sur la base des orientations stratégiques précisées lors du Forum sur le développement rural et sur des projections basées sur la croissance des besoins ,de consommations et les évolutions de productions de cinq (5) principales cultures céréalières (pénicillaire, sorgho, berbéré, maïs et riz) au cours de cinq (5) prochaines années, période de mise en œuvre du Plan.

Les projections sont faites sur la base de la production moyenne de dix (10) dernières années (2007-2008) de cinq (5) principales cultures céréalières et sur les besoins globaux en céréales évalués en combinant la croissance de consommation (159 kg/pers/an) avec celle de la démographie indexée sur le RGPH 2009 (taux de 3,6 %). Les projections sont faites également en se basant sur les trois (3) scénarios suivants :

(i) le premier scénario se base sur la déclaration du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement réunis à Maputo (Mozambique) en 2003, recommandant aux pays africains de consacrer 10 % de leur budget national au développement de l'agriculture pour atteindre un taux de croissance de 6 %.

(ii) le second scénario se base sur un accroissement de 15 % du rendement de principales cultures céréalières et un accroissement de 5% des superficies emblavées de ces mêmes cultures; ceci, en référence à la production moyenne des dix (10) dernières années, induit un accroissement de la production de 21%. Ce scénario, permet de résorber le déficit céréalier dès la troisième année de la mise en œuvre du Plan et constitué un excédent de 272.400 tonnes, soit un excédent de 12 %. Les efforts à fournir pour atteindre ce niveau de production nécessiteront une dose d'intensification.

(iii) le troisième scénario se base sur un accroissement de 10 % du rendement de principales cultures céréalières et un accroissement de 5% des superficies emblavées ; ceci induit un accroissement de la production de 15 %. Ce scénario, permet de résorber le déficit céréalier et

même de dégager un excédent d'environ 160 000 tonnes à partir de la quatrième année de mise en œuvre du Plan et 448 816 tonnes à partir de la cinquième année.

Le troisième scénario, qui prévoit une augmentation du rendement de 10 % et permet dès la quatrième année d'avoir une production excédentaire, semble l'option à retenir dans le cadre du Plan. La croissance de la production repose sur une augmentation modérée du rendement (10 %), qui peut être obtenu par une adoption d'itinéraires techniques plus performants et des investissements en matière de maîtrise de l'eau et d'intensification.

Le secteur agricole occupe une place prépondérante dans l'économie nationale et reste le moteur de développement du pays, malgré l'exploitation du pétrole en 2003.

2. Vision et objectifs spécifiques du sous-secteur agriculture

L'émergence du secteur pétrolier au Tchad a offert de grandes opportunités de diversification et de développement à tous les secteurs de croissance. Mais le pétrole n'étant pas une ressource pérenne, il ne peut garantir de manière durable le développement économique du pays et la satisfaction des besoins importants des populations tchadiennes. Face à ces enjeux, la vision du Tchad, à l'horizon 2030 et au-delà, préconise l'orientation des efforts d'investissement vers le secteur agricole et pastoral qui dispose d'un important potentiel de développement pouvant assurer l'émergence d'une économie diversifiée et compétitive et garantir au pays une croissance durable. Cette vision est corroborée par les engagements pris par les plus hautes autorités nationales en 2011, visant à consacrer les efforts d'investissements au cours des dix prochaines années au secteur rural afin d'aboutir à la souveraineté alimentaire du pays.

Cette vision, réaffirmée lors du Forum national sur le développement du monde rural tenu du 24 au 27 janvier 2012, cadre parfaitement avec les engagements internationaux du pays, notamment le Sommet Mondial de l'Alimentation (SMA) et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à savoir : Réduire de moitié, entre 2015 et 2030, la proportion de la population qui souffre de la faim et de la malnutrition.

La matérialisation de cette vision s'appuie sur les objectifs spécifiques suivants : (i) accroître durablement la production et la productivité agricole, (ii) favoriser l'accès des producteurs aux intrants et matériels agricoles, (iii) améliorer les conditions d'accès aux denrées

alimentaires des groupes les plus vulnérables, (iv) renforcer les capacités des OP et des services d'appui et (v) promouvoir les filières agricoles porteuses.

En résumé, on retiendra ce qui suit :

Les objectifs globaux de la politique agricole sont d'assurer la sécurité alimentaire et plus concrètement la souveraineté alimentaire à l'horizon 2030 et de contribuer à la croissance de l'économie nationale par une forte augmentation des productions agricoles et une amélioration de la productivité. Les objectifs primordiaux du plan seraient donc d'accroître les disponibilités céréalières (base de l'alimentation de la population tchadienne) et de donner une impulsion réelle à la production agricole qui demeure encore aléatoire et tributaire de la pluviométrie.

3. Approche méthodologique et conception du plan

Le processus d'élaboration du Plan quinquennal, est une initiative du Ministère de l'Agriculture et de l'Irrigation appuyée par la FAO. Il vise à faciliter l'internalisation des actes du Forum national sur le Développement du Monde Rural (FDMR) et du Plan Stratégique de Développement (Thématique Agriculture). Le plan quinquennal est élaboré sur une base participative, en associant à tous les stades du processus de son élaboration les acteurs (publics ou privés) concernés autour des thématiques fondamentales de l'agriculture tchadienne à travers des concertations au niveau des Directions Techniques Centrales du MAI, des Institutions et projets sous-tutelles du MAI (ITRAD : Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement, ANADER : Agence Nationale d'Appui au Développement Rural, SODELAC : Société de Développement du Lac, ANLA : Agence Nationale de Lutte Anti-acridienne, Point Focal PDDAA, Coordonnateur PNSA : Programme National de Sécurité Alimentaire, Coordonnateur PAPAT : Projet d'urgence d'appui à la production agricole au Tchad, Coordonnateur de la Cellule du Système d'Information sur la Sécurité Alimentaire et d'Alerte Rapide (SISA/SAP : Système d'Information durable sur la Sécurité Alimentaire/Système d'Alerte Précoce)), des Organisations des Producteurs (CNCPRT : Conseil National de Concertation des Producteurs Ruraux du Tchad), de certains services extérieurs au MAI (Direction Générale du Budget, Secrétariat Général du Ministère des Micro crédits, Secrétariat Permanent du PAMFIP : Plan d'Action pour la Modernisation de la gestion des Finances Publiques).

Le document du plan quinquennal est le fruit d'un processus soutenu et interne au MAI ; ce processus démarré en Février 2013 a été conduit par l'expertise nationale appuyée par une expertise internationale à travers l'organisation de plusieurs réunions avec une équipe de supervision créée dans ce cadre. Enfin, deux ateliers ont été organisés : le premier pour la restitution des documents du «draft » zéro les 12 et 13 mars 2013 à Darda et le second pour la pré-validation du «draft » 1 les 21 et 22 mars 2013 à Dandi.

4. Axes prioritaires d'intervention

L'atteinte des objectifs sus-énumérés passe nécessairement par des interventions dans les cinq (5) domaines prioritaires ci-après :

- la maîtrise et la gestion de l'eau;
- l'intensification et la diversification des productions agricoles;
- le renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires;
- le renforcement des capacités des services et des Organisations des Producteurs (OP) ;
- l'appui à la promotion des filières agricoles porteuses.

5. Résultats attendus

Les résultats attendus à travers la mise en œuvre du plan quinquennal sont :

- ❖ La valorisation des eaux de surface et des eaux souterraines est effective
- ❖ La productivité des principales cultures est améliorée
- ❖ La diversification agricole est effective à travers la création des centres de production du matériel végétal amélioré et d'approvisionnement des intrants maraîchers
- ❖ Le dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires revu est opérationnel
- ❖ Les capacités opérationnelles des structures d'appui à la production sont renforcées
- ❖ La chaîne de valeur des cultures pour leur donner une valeur ajoutée est développée

6. Bénéficiaires

Les principaux bénéficiaires du plan quinquennal sont :

- les exploitations familiales, particulièrement les femmes et les jeunes (chefs de famille ou chef d'exploitation et bénéficiant de terres agricoles) et les exploitants à base communautaire ou associative dont les moyens d'existence relèvent

essentiellement des activités agricoles et rurales. L'augmentation du nombre des femmes (chefs de famille ou chef d'exploitation) et de la pauvreté parmi les femmes illustre un changement dans le rôle de la femme au sein de la famille tchadienne dans ces dernières années. Tenant compte des responsabilités accrues prises par les femmes dans le processus de gestion de l'économie familiale, leur participation au développement économique du pays est de plus en plus prépondérante. Paradoxalement, cette augmentation de responsabilité n'est pas accompagnée des transformations positives attendues dans le statut social et au niveau des conditions de vie des femmes.

- Les élèves du préscolaire et du primaire, les associations de parents d'élèves et le corps enseignant : D'une manière générale, la sécurité alimentaire est corrélée avec la situation éducative des ménages. Il s'agira de promouvoir l'éducation de la communauté scolaire, en combinant l'aspect productif avec l'aspect éducatif.
- les petites et moyennes entreprises agricoles et agroalimentaires : Le secteur agroalimentaire est peu développé et la transformation artisanale se fait avec une technologie rudimentaire.
- les organisations de producteurs et leurs associations faîtières. Le développement d'organisations d'aide à la production, au traitement et à la commercialisation des produits agricoles/élevage et forestiers pour améliorer les conditions et la qualité de vie des familles des communautés agricoles de manière durable est une nécessité pour la modernisation du secteur agricole (Agriculture, Pêches, Elevage et Forêts).
- les institutions publiques (services agricoles et ruraux). Le renforcement de capacités des structures de recherche/développement, de formation et de vulgarisation est nécessaire pour bien accompagner la transformation graduelle du monde rural.
- les ONG partenaires (plus proches des producteurs) doivent également être soutenues pour accompagner, suivre et contrôler les différentes actions de développement agricole et rural en cours sur le terrain. Les ONG sont en effet d'une grande importance pour le Tchad, à cause principalement des activités qu'elles mettent en œuvre dans le monde rural. Néanmoins, l'État devra enregistrer toutes les ONG et prendre en charge la coordination et le contrôle de leurs activités.

Enfin, le développement de l'agriculture et des activités intra et extra communautaires grâce à une amélioration de la productivité agricole, profitera à l'ensemble des ménages ruraux grâce aux effets multiplicateurs de l'accroissement des revenus agricoles.

A ces principaux bénéficiaires énumérés ci-dessus, il faut ajouter les différentes institutions d'appui et de vulgarisation décentralisées, les agents des autres ministères concernés par le secteur rural et les opérateurs privés tels que les fournisseurs d'intrants, les négociants/commerçants des produits agricoles et l'ensemble des consommateurs tchadiens.

7. Contenu du plan quinquennal

Le Plan quinquennal dont l'objectif ci-avant met l'accent sur la nécessité d'accroître les disponibilités céréalières et de donner une impulsion réelle à la production agricole qui demeure encore aléatoire et tributaire de la pluviométrie se composera d'activités qui sont synthétisées et regroupées en 22 composantes à travers les 5 axes prioritaires suivants :

❖ Axe prioritaire 1 : Maitrise et Gestion de l'eau

Composante 1.1 : Accroissement des aménagements pour les cultures de décrue et pluviales ;
Composante 1.2 : Accroissement des aménagements pour la riziculture ;
Composante 1.3 : Développement de la petite irrigation ;
Composante 1.4 : Relance des grands aménagements.

❖ Axe prioritaire 2 : Intensification et Diversification des productions agricoles

Composante 2.1 : Restauration de la fertilité des sols ;
Composante 2.2 : Amélioration de la productivité des cultures vivrières ;
Composante 2.3 : Poursuite et Renforcement de la mécanisation/motorisation agricole ;
Composante 2.4 : Développement de la production des plantes à racines et tubercules ;
Composante 2.5 : Développement de l'agriculture périurbaine ;
Composante 2.6 : Transformation, Conservation et Commercialisation des produits d'origine végétale.

❖ Axe prioritaire 3 : Renforcement du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires

Composante 3.1 : Renforcement du cadre institutionnel existant ;
Composante 3.2 : Renforcement des capacités opérationnelles des structures de collecte, de traitement et de diffusion des données primaires ;

Composante 3.3 : Réalisation du recensement général de l'agriculture ;

Composante 3.4 : Renforcement des capacités de stockage.

❖ Axe prioritaire 4 : Renforcement des capacités des services d'appui technique et des Organisations des Producteurs (OP)

Composante 4.1 : Appui au renforcement des capacités des institutions de recherche et des services de conseil agricole ;

Composante 4.2 : Appui au renforcement des capacités des producteurs et de leurs organisations ;

Composante 4.3 : Appui au renforcement des capacités des acteurs du secteur privés.

❖ Axe prioritaire 5 : Appui à la promotion des filières agricoles porteuses

Composante 5.1 : Promotion des filières agricoles porteuses ;

Composante 5.2 : Relance de la production cotonnière ;

Composante 5.3 : Amélioration du système d'information sur les marchés des produits agricoles ;

Composante 5.4 : Facilitation de l'accès des opérateurs au marché extérieur ;

Composante 5.5 : Accès des acteurs au financement.

VII. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION DU PLAN

Dans un souci d'harmonisation, le schéma de mise en œuvre sera calqué sur les projets en cours de démarrage au MAI. Plus spécifiquement, le mécanisme de mise en œuvre et de suivi du Plan s'inscrit dans le cadre général du suivi de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté adoptée par le pays et devient un cadre permanent de suivi de la stratégie du sous-secteur agriculture. Le mécanisme répondra aux principes suivants :

- une participation effective des acteurs des secteurs public, privé et associatif, avec une attention particulière sur les couches vulnérables (femmes, jeunes) dans la programmation, le suivi et l'évaluation des interventions ;
- un développement de complémentarités et de synergies entre programmes/projets et secteurs à chaque échelon administratif, à travers notamment les organes de concertations existantes (Structure en charge du suivi-évaluation au sein du MAI,

Comité régional d'action, Comité départemental d'action, Comité local d'action avec leur comités techniques respectifs);

La coordination du mécanisme se situera au niveau des entités décentralisées : Sous-préfectorales, Départementales, Régionales et Nationales (SG du MAI) ; ce qui permettra l'inscription du mécanisme de mise en œuvre et de suivi du Plan dans le processus de décentralisation et de le rapprocher ainsi des populations. Les collectivités territoriales feront appel selon les cas et selon la disponibilité de l'expertise demandée, aux services déconcentrés de l'Etat, aux ONG, OP, entreprises et bureaux d'études privés pour des appuis et conseils.

La structure de suivi à ces échelons s'appuiera, au plan technique, sur les techniciens du dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires, des services déconcentrés de l'agriculture et des représentants des organisations professionnelles agricoles.

Au niveau national, le Plan sera endossé sur les structures de coordination existantes en renforçant leurs capacités conformément aux composantes retenues dans le cadre du Plan.

Le suivi-évaluation portera sur les trois domaines suivants :

- Le suivi participatif devra permettre de s'informer ou de recueillir les appréciations des populations bénéficiaires des différentes actions menées. Ce dispositif comportera quatre niveaux que sont le niveau sous-préfectoral, le niveau départemental, le niveau régional et le niveau national (MAI).
- Le suivi d'impact portera sur l'analyse et l'évolution de la pauvreté et des conditions de vie des populations sur la base d'indicateurs socio-économiques pertinents et différenciés selon les groupes de population (vulnérabilité, aspect genre, etc.), ainsi que sur les effets sur l'environnement.
- Le suivi d'exécution concerne le niveau de réalisation physique et financière de l'ensemble des actions menées ; il s'effectuera dans le cadre d'une approche participative impliquant les administrations centrales et sectorielles, les collectivités publiques locales, le secteur privé, les bailleurs de fonds et donateurs, et les populations bénéficiaires.

La production des rapports et l'exécution des différentes revues : La périodicité des rapports de suivi sera semestrielle et annuelle. Il y aura également une revue à mi-parcours à la fin de l'année 3 de la mise en œuvre du plan pour procéder à des réajustements jugés nécessaires ; une évaluation externe à la fin de la période d'exécution du Plan est également envisagée.

VIII. RISQUES ET MESURES D'ATTENUATION

Les contraintes exogènes qu'il faut surveiller pour éviter les difficultés dans la mise en œuvre du Plan Quinquennal sont les suivantes :

- Une insuffisance de ressources financières et matérielles. L'insuffisance des ressources financières pourra limiter sinon nuire à la mise en œuvre adéquate des actions ciblées. Il est recommandé ici de tenir compte de l'importance du secteur agricole dans l'économie nationale dans tout le processus de préparation, d'arbitrage et d'allocation budgétaire au sein du Gouvernement. Il en est de même dans la mobilisation et la répartition des ressources extérieures.
- Faibles compétences et gestion irrationnelle des ressources humaines. L'utilisation d'un staff techniquement peu formé et mal outillé dans la gestion administrative, technique et financière des projets agricoles peut constituer un facteur limitant des performances attendues. Le vieillissement et le départ à la retraite du personnel d'encadrement à la base pourraient constituer un sérieux handicap dans la mise en œuvre, l'animation et le suivi du plan, si un renouvellement dudit personnel n'est pas assuré dans l'immédiat. Dans tous les cas, le renforcement des capacités opérationnelles de ce personnel s'avère indispensable tant sur le plan quantitatif que qualitatif.
- Possible manque de qualification des prestataires de services. Les prestataires de service qui seront retenus pour l'exécution de certaines activités et n'ayant pas de qualification suffisante, peuvent être à la base de la contre performance du plan.
- La non implication effective des acteurs et la non appropriation du plan par les bénéficiaires. La réussite du Plan Quinquennal est conditionnée non seulement par l'implication effective des acteurs dans la planification des activités, mais aussi et

surtout par son appropriation par les bénéficiaires ; cela augmenterait les chances d'atteindre les objectifs fixés et assurer la durabilité du plan.

- Des aléas climatiques imprévisibles. Les perturbations climatiques se révèlent toujours imprévisibles et influencent les résultats des campagnes agricoles. Elles entraînent soit des retards de semis, soit des arrêts précoce des pluies suivis de récoltes insignifiantes, soit des inondations, soit la recrudescence de maladies et ravageurs des cultures. Le renforcement de l'ensemble du système d'information en général et du dispositif du système d'alerte précoce en particulier, constituerait une bonne mesure d'atténuation et de prévention de ces risques.
- Les risques liés au foncier sont réels avec la superposition du droit coutumier avec le droit positif. La mise en valeur des terres va raviver les contradictions foncières et favoriser la tendance à contourner la loi à défaut de pouvoir l'appliquer. D'autres risques réels pour le développement de l'agriculture sont : le morcellement des exploitations agricoles familiales (qui les rend non viables), l'accaparement des terres à des fins non agricoles, la surexploitation des terres en particulier et des ressources naturelles en général.
- Une insuffisance ou un relâchement de sensibilisation et de prévention/protection sur la pandémie du VIH/SIDA, CAVID 19, le Paludisme et la Tuberculose.

Au plan institutionnel, les risques peuvent être liés à la gouvernance du secteur rural. Le manque ou la faiblesse de coordination des interventions dans le secteur rural, au sein du MAI et entre les ministères intervenant dans le sous-secteur agriculture d'une part, et les autres ministères et intervenants d'autre part (PTF (Partenaire Technique et Financier), ONG, OP, etc.) a pour conséquences un émiettement des centres de responsabilité et un manque de rationalisation dans l'utilisation des ressources humaines et financières.

Face à tous ces risques, des mesures d'atténuation existent et portent sur: (i) la forte volonté du Gouvernement de retenir l'agriculture et le développement rural parmi les secteurs prioritaires d'investissement ; (ii) la redynamisation des activités du système d'informations d'alerte précoce dans la prévention et la gestion des crises alimentaires et (iii) le renforcement des capacités opérationnelles de tous les acteurs du sous-secteur agriculture qui sera poursuivi pendant toute la durée d'exécution du plan quinquennal.

Conclusion

L'**agriculture durable** s'apparente plus à un cap, un **horizon vers lequel il faut tendre** ! C'est un **cheminement vers un mieux être social et environnemental**. Si l'on veut relever collectivement le grand défi du développement durable, il est nécessaire que tous les acteurs dans tous les pays s'orientent vers une agriculture durable à même de transmettre aux générations futures tout ce dont elles auront besoin pour se nourrir sainement, habiter ensemble, jouir des paysages, profiter des ressources naturelles en bénéficiant de conditions de vie décentes.

Le Tchad, à travers son cadre institutionnel et des politiques agricoles successives, s'est résolument inscrit dans cette perspective.



Figure 5 : Politique de modernisation de l'agriculture

Source : Photo Madjimbe, 2015

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Actes du Forum sur le développement du monde rural, 24 au 27 Janvier 2012.

Plan Stratégique de Développement (PSD) Rapport groupe thématique « Agriculture » 2012-2015

Appui à la mise en place d'un système d'information durable sur la sécurité alimentaire et d'alerte précoce, 2013-2016

INSEED, Deuxième recensement général de la population et de l'habitat (RGPH2, 2009) – Résultats globaux définitifs, Mars 2012

La Politique Agricole de la CEMAC : Contenu et état de mise en œuvre, MAI 2016

Les enjeux du Secteur agricole dans la Politique de commerce extérieur de la CEMAC : Implications pour la négociation de l'Accord de Partenariat Economique entre la CEMAC et l'Union Européenne, novembre 2015

Lorène CHAISE, Julien FERLA *et al*, 2015. L'impact du changement climatique sur l'agriculture en Afrique

Plan à moyen terme de la recherche agricole au Tchad 2018-2022, Juin 2019

Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA) 2013-2030

Projet d'urgence d'appui à la production agricole au Tchad (PAPAT), 2012-2016

Recensement Général de l'Agriculture (RGA) - Document de projet, Février 2013

Revue du secteur agricole dans le cadre du processus PDDAA, Draft 4, Février 2013

Stratégie nationale de microfinance (SNMF) 2019-2023, Novembre 2021

Tchad, 2016 : Commercialisation des Céréales et Lutte contre la Pauvreté : Analyse critique de la Politique de l'Etat en matière de commercialisation de céréales et propositions de pistes de solutions

Tchad, 2018: Amélioration des capacités de formulation et d'analyse d'impact des politiques de développement agricole et rural, sur la sécurité alimentaire et la pauvreté

*<http://www.agriculture-durable.org>